Délibération 2016-12-10-3.8

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2017
Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme Eclairage Public travaux sous mandat 2017 – (code : EPL 2017-4581)

Le montant total des travaux prévus au programme Eclairage Public travaux sous mandat s'élève à 300 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2017 à 2018. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2017, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 300 000,00 € TTC concernés**.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide, à l'unanimité,

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	**:**	**300 000,00 €**
CP 2017	:	150 000,00 €
CP 2018	:	150 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2017 et 50% en CP 2018 :

Participations des tiers lotisseurs :		300 000,00 €
TOTAL	**:**	**300 000,00 €**

Certifié exécutoire par Bernard VEISSIERE,
Président compte tenu de la transmission en préfecture le 20/12/2016
Et de la publication le 21/12/2016

Les membres du comité décident, après en avoir délibéré :
D'approuver à l'unanimité.
Nombre de membres en exercice : 290
Nombre de délégués présents : 148
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 158
Pour : 158 Contre :0 Abstentions :0

Fait à Cournon, le 10 décembre 2016
Pour copie conforme, Bernard VEISSIERE
Président,
Au registre sont les signatures